

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 9 août 2017 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Madame la pro-mairesse Françoise Lafrenière.

Sont présents :

Monsieur le conseiller François Lafrenière
Monsieur le conseiller Réjean Hardy
Madame la conseillère Pauline Sauvé
Madame la conseillère Denise Soucy

Est absent :

Monsieur le maire Gary Lachapelle (motivé)
Monsieur le conseiller Gilles Labelle (vacances)

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand

Citoyens

Monsieur Laurier Henri	Monsieur Mark Lacroix
Monsieur François Dussault	Madame Heather Campbell
Monsieur Victor Maheral	Madame Hélène Goulet

Ouverture de la séance par le maire

Madame la pro-mairesse Françoise Lafrenière déclare la séance ouverte.

2017-08-260 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-261 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-262 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-263 Rapport d'incendie de juillet 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois de juillet 2017 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-264 Acquisition et installation de panneaux indicateurs à l'intersection des chemins Lac-Vert et Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de procéder à l'acquisition et l'installation de 2 panneaux indicateurs, à l'intersection des chemins Lac-Vert et Lac-Sainte-Marie, ainsi que plusieurs autres petits panneaux à d'autres endroits, afin de signaler la direction des lacs principaux et des débarcadères d'embarcation nautique, au montant de 1 675.00 \$, plus les taxes applicables, chaque et ce, à partir du poste budgétaire # 02-32011-649.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-265 Appel d'offre pour l'entretien des espaces verts et de l'arrosage des fleurs pour les saisons estivales 2018-2019-2020

Considérant que la municipalité souhaite lancer un appel d'offres pour l'entretien paysager des espaces verts et de l'arrosage des jardinières suspendues pour les saisons estivales 2018-2019-2020.

Considérant que l'offre de service d'entretien de gazon et d'arrosage doit comprendre les emplacements municipaux tels que les terrains de soccer, de baseball, de camping, le centre administratif municipal, les deux enseignes à l'entrée du village, la piétonnière et les terrains de tennis de Tennis LSM.

Considérant que l'offre de service doit inclure la main-d'œuvre, les équipements et les matériaux nécessaires afin de réaliser le travail.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de lancer un appel d'offres pour l'entretien paysager des espaces verts et de l'arrosage des jardinières suspendues pour les saisons estivales 2018-2019-2020.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-266 Consultation pour un projet-pilote en transport collectif du Guichet unique de transport adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de permettre au Guichet unique de transport adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau d'utiliser le Centre administratif municipal à titre de point de service pour que les personnes intéressées puissent se procurer un formulaire d'adhésion et les billets pour utiliser le service et de référer leur demande également au bureau de poste du village pour leur considération.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-267 Aménagement des terrains municipaux situés sur la rue Henri

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'aménager les terrains municipaux situés sur la rue Henri en régie afin de préparer le développement de ce projet qui servira à relocaliser le terrain de soccer.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-268 Lettre de remerciement aux bénévoles – Pavillon des artisans

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'envoyer une lettre de remerciements aux bénévoles qui ont réalisé le projet d'entrelacement sous le Pavillon des Artisans au mois de juillet

dernier et de souligner leur dévouement continu à cet endroit, spécialement à :

- Monsieur Jacques Brassard
- Monsieur Paul Grondin
- Monsieur Mark Lacroix
- Monsieur Alain Guimont

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-269 Église St-Nom-de-Marie

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'appuyer les démarches de la Fabrique de l'église St-Nom-de-Marie dans leur levée de fonds pour le projet de mise à niveau de son infrastructure et que la direction générale les soutienne dans le cadre du Programme à la restauration du patrimoine à caractère religieux du Québec.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussigné, Monsieur Réjean Hardy au siège # 6 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, que le Règlement # 2014-12-001 intitulé «Règlement abrogeant le règlement # 98-06-002 et constituant un nouveau comité consultatif d'urbanisme sera modifié et ledit Règlement # # 98-06-002 sera réintégré dans celui-ci et sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Monsieur Réjean Hardy
Conseiller au siège # 6

2017-08-270 Demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec pour des fins autres que l'agriculture par Hydro-Québec pour des héliports

Considérant que le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (« CPTAQ ») par Hydro-Québec pour obtenir de cette Commission l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit l'installation et l'utilisation de héliports sur les lots 5 279 708 et 5 279 709, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Gatineau, dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie, totalisant une superficie de 1 461.6 m².

Considérant que les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (« LPTAA »), à savoir :

CRITERES	IMPACT
Le potentiel agricole du lot visé	nul
Le potentiel agricole des lots avoisinants	nul
Les possibilités d'utilisation du ou des sols à des fins d'agriculture	nul
Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	nul
Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements	nul

en matière d'environnement pour les établissements de production animale	
La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	nul
L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	nul
L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	nul
La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	nul
L'effet sur le développement économique de la région	nul
Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie	nul
Indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande	nul

Considérant que la demande rencontre les critères de l'article 62 de la LPTAA.

Considérant que la demande rencontre les critères de l'article 58.2 de la LPTAA, à savoir qu'aucun autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture n'est disponible et qu'il n'y a par conséquent pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande.

Considérant qu'Hydro-Québec bénéficie d'une immunité à la réglementation municipale et, de ce fait, que la réglementation lui est inopposable (article 48.2 de la *Loi sur Hydro-Québec*).

Considérant que l'article 58 de la LPTAA prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé les lots.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de recommander à la CPTAQ d'accepter cette demande d'autorisation pour utiliser à des fins autres que l'agriculture des superficies sur les lots suivants: 5 279 708 et 5 279 709 du cadastre officiel du Québec, circonscription de Gatineau, dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-271 Demander d'autorisation pour l'utilisation des hélicoptères d'Hydro-Québec en cas d'urgence sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de présenter une demande d'autorisation pour l'utilisation des hélicoptères d'Hydro-Québec en cas d'urgence sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-272 Mandat à Monsieur François Dagenais pour le 140, Chemin Lac Sainte-Marie

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de mandater Monsieur François Dagenais, T.P. Consultant en équipements pétroliers en tant que chargé de projet, au montant de 3 700.00 \$ plus les taxes applicables, pour la préparation d'une demande de mesures différentes pour implantation d'une station-service libre-service avec réservoirs hors sol pour le 140, Chemin Lac Sainte-Marie.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-274 Demande d'aide financière dans le cadre du projet d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du projet d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-275 Journal des déboursés

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé il est résolu d'adopter les comptes de la période, portant les numéros 8612 à 8689 inclusivement pour un montant total de 132 462.49 \$

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-276 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 27 à 30 au montant de 91 047.63 \$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-277 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 juillet 2017 tel que présenté par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorière Yvon Blanchard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-278 Analyse de conformité des soumissions et recommandation quant à la réfection d'un ponceau sur le chemin Ryanville

Considérant que suite à l'appel d'offres, 3 soumissions ont été reçues quant à la réfection d'un ponceau sur le chemin Ryanville, soient :

- Excavatech JL au montant de 129 974.90 \$;
- Carrière Tremblay et fils au montant de 120 234.07 \$;
- Construction FGK au montant de 128 205.00 \$;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'octroyer le contrat à Carrière Tremblay et fils au montant de 120 234.07 \$ avant taxes et d'octroyer le mandat de surveillance des travaux réfection d'un ponceau sur le chemin Ryanville au Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Financer le projet réfection du ponceau à partir du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) pour un montant de 67 633.00 \$ ainsi que la somme de 52 601.07 \$ provenant du surplus non affecté à partir du poste budgétaire # 59-11000-000.

Autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cet octroi de contrat.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-279 Formation portant sur les élections municipales 2017 le 15 août prochain à Maniwaki

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'inscrire Madame Jenny Picard, Adjointe au Président d'élection, et Madame Sylvie Pétrin, Secrétaire d'élection, à la formation portant sur les élections municipales 2017, offerte par le Directeur général des élections du Québec, qui se tiendra le 15 août prochain à Maniwaki.

Réserver le véhicule utilitaire de la municipalité pour le déplacement des participantes à la formation.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 a été déposé au conseil municipal de Lac-Sainte-Marie.

2017-08-280 Offre de Construction Edelweiss d'asphalte recyclé

Considérant que Construction Edelweiss offre à la municipalité de l'asphalte recyclé en raison d'un contrat situé sur une partie de la route 105 et doit se répartir de 40 000 tonnes.

Considérant que ce don est conditionnel à ce que le camionnage est requis afin de transporter les matériaux du projet en coordonnant les opérations en chantier.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'accepter l'offre de Construction Edelweiss et d'effectuer le transport d'asphalte recyclé en régie avec les camions municipaux.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-281 Achat de publicité dans La Voix de Chez Nous

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'acheter une publicité d'une demi-page pour la durée d'un an auprès de La Voix de Chez Nous au montant de 180.00 \$ ce, à partir du poste budgétaire # 02-11000-341.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2017-08-282 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19h20.

Françoise Lafrenière,
Pro-mairesse

Yvon Blanchard,
Secrétaire-trésorier